

Les

essentiels



■ Quels avantages ?

■ Quelles obligations pour les collectivités ?

■ Comment passer à l'action ?

**LA NOUVELLE VIE  
DES MATÉRIAUX**

**L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
DU BTP**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## LE CONTEXTE

# Pourquoi l'économie circulaire est-elle devenue incontournable ?

**240** Mt

de déchets sont produits chaque année par le secteur du BTP, ce qui représente 70% des déchets en France.

*Source : Cellules économiques régionales de la construction (Cerc, 2018) et Service des données et études statistiques du ministère de la Transition écologique (SDES, 2020)*

# Vers un écosystème du réemploi et du recyclage des déchets de chantier

Dans un contexte de développement de l'économie circulaire, les collectivités territoriales sont amenées à donner une deuxième vie aux déchets générés par leurs projets de construction et d'aménagement.

Les collectivités ont pour mission de construire, entretenir, voire déconstruire des infrastructures, aménagements et bâtiments : voiries et réseaux, espaces publics, équipements collectifs, etc. Maîtres d'ouvrages de leurs projets, elles sont commanditaires de travaux qui nécessitent le recours à des volumes importants de matériaux et qui génèrent de nombreux déchets.

**Ces déchets peuvent être recyclés et traités afin de limiter l'impact sur l'environnement et le climat**, en application des principes de l'économie circulaire. Cette démarche, transcrite dans la réglementation depuis 15 ans, est progressivement intégrée aux politiques publiques.

Depuis 2010, le cadre réglementaire s'est progressivement enrichi. Les commanditaires publics ou privés de travaux de construction et d'aménagement ont à présent la responsabilité de respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets et de gérer les déchets de chantier sur tout leur cycle de vie (caractérisation, tri, réemploi, recyclage, valorisation). À compter du 22 août 2026, en application de la loi Climat et Résilience (2021), les marchés publics doivent intégrer des critères environnementaux. Le recours à l'économie circulaire des matériaux et déchets de chantier permet de répondre à cette obligation.

Concernées par ces réglementations, les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de l'économie circulaire du BTP, au même titre que les acteurs industriels de la construction. En effet c'est en travaillant ensemble qu'ils peuvent **développer des actions de prévention et de gestion des déchets de chantier**, ainsi que des filières pour les transformer en matériaux recyclés, dits alternatifs.

Cet essentiel vise à donner aux décideurs des collectivités territoriales des repères et des clés opérationnelles pour la mise en place d'une stratégie d'économie circulaire sur leur territoire.

## EXEMPLES DE RECOURS À DES DÉCHETS COMME MATÉRIAUX

**Déchets issus de chantier** : terres excavées non polluées, enrobés, briques, bétons de déconstruction...

**Matériaux alternatifs pour un usage dans le BTP** : construction, réhabilitation ou entretien d'une voie de circulation, d'une aire de stationnement, d'un merlon paysager ou phonique...



## ↻ LES ENJEUX

# Quels bénéfices directs et indirects ?

27 à  
43%

C'est le gain en émission carbone mesuré sur des opérations optimisant le réemploi<sup>1</sup>.

Source : Cerema

# Une démarche vertueuse

---

L'engagement vers une économie circulaire des déchets du BTP est récompensé par de nombreux gains juridiques, environnementaux, sociaux et économiques.

---

**A**dopter les principes de l'économie circulaire dans la construction et l'aménagement présente de nombreux avantages pour les collectivités territoriales.

En soutenant le déploiement de filières de réemploi de matériaux et de valorisation des déchets, au plus près des chantiers, comme le demande la réglementation, les collectivités contribuent à la **création d'emplois locaux** peu délocalisables.

En recourant aux services d'économie circulaire proposés par les filières industrielles, les collectivités bénéficient de méthodes et process éprouvés, et peuvent ainsi **maîtriser le risque juridique** associé à leurs projets créateurs de déchets.

L'économie circulaire permet de **consolider la politique environnementale** des collectivités en consommant moins de ressources naturelles non renouvelables et en diminuant les nuisances liées au transport des matériaux et déchets des chantiers (bruit, trafic, émissions de gaz à effet de serre). Ces bénéfices facilitent l'acceptation sociale des projets.

La multiplication des points d'apport de déchets du BTP sur le territoire apporte **une solution à la problématique des dépôts sauvages**.

Qui plus est, le réemploi de matériaux, produits et équipements ainsi que le recyclage de déchets, n'entraînent pas nécessairement un surcoût du projet. Bien au contraire, l'économie circulaire réduit les coûts d'élimination des déchets (et les taxes associées), de transport des matériaux et déchets (particulièrement des pondéreux) et peut engendrer des économies non négligeables sur l'achat de matière première. Ainsi, les coûts spécifiques initiaux de l'économie circulaire, avec notamment un diagnostic en amont des projets, peuvent être compensés par ces **économies et bénéfices environnementaux**.

L'engagement des collectivités dans l'économie circulaire des déchets et matériaux du BTP implique de faire évoluer les pratiques. Pour cela, les collectivités peuvent s'appuyer sur un large corpus de retours d'expérience et d'appuis méthodologiques solides.

---

1. La réglementation définit précisément les opérations correspondant aux différents termes de *réemploi*, *réutilisation*, *recyclage* ou encore *valorisation*. Voir article L541-1-1 du Code de l'environnement.



VOTRE STRATÉGIE

# Comment impulser l'économie circulaire dans vos projets de BTP ?

Plus de  
**1000**

plateformes de prévention et de gestion  
des déchets du BTP existent en France  
au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Source : [geremi.cerema.fr](http://geremi.cerema.fr)

# Un changement global dans les pratiques

**P**our passer à l'action et bénéficier des impacts positifs de l'économie circulaire des matériaux du BTP, les collectivités doivent relever trois défis.

Pour participer au développement des filières locales proches des chantiers avec des flux et installations adaptés aux besoins des projets, il importe de développer des **synergies entre les acteurs du territoire**, qu'ils soient publics ou privés.

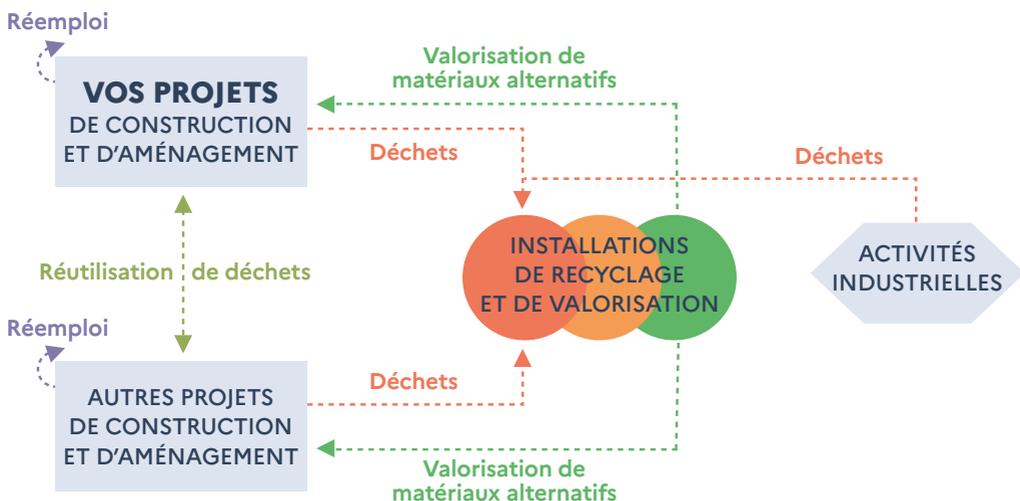
Il s'agit également d'intégrer une **vision globale des besoins en matériaux/déchets** dans les projets dont la collectivité a la maîtrise d'ouvrage, depuis la phase de conception (avec un diagnostic de déchets) jusqu'à la réalisation du projet (par exemple avec un bilan des filières de réemploi et de

traitement des déchets et une évaluation des économies réalisées).

Enfin, **s'informer et s'acculturer** à la prévention et à la gestion des déchets du BTP constituent des leviers déterminants pour connaître la réglementation en vigueur et définir des critères environnementaux spécifiques au territoire. Dans le bâtiment particulièrement, le réemploi est confronté à des problématiques assurantielles.

Ainsi, la mise en œuvre d'une économie circulaire des matériaux et déchets du BTP à l'échelle d'un territoire relève d'une dynamique de changement, avec de nouvelles règles, de nouvelles compétences, de nouveaux partenariats.

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES MATÉRIAUX ET DES DÉCHETS



## 1 Anticiper la production de déchets liée aux projets

La première étape pour favoriser l'économie circulaire sur votre territoire consiste à anticiper la production de matériaux et déchets de chantier liée aux projets de (dé)construction/aménagement dont votre collectivité a la maîtrise d'ouvrage, et plus précisément d'identifier leur nature et leur volume. Ce **diagnostic par projet** peut aussi s'envisager à l'échelle des projets d'une mandature. Obligatoire pour certains cas de démolition de bâtiments, le diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD) permet d'anticiper le potentiel de réemploi et de recyclage d'une opération.

## 2 Utiliser la commande publique comme levier

Adapter la commande publique est essentiel pour prendre en compte la faisabilité opérationnelle du recours à l'économie circulaire : prévoir des budgets pour de nouvelles missions (conception et travaux), choisir les filières sur la base du diagnostic, envisager l'usage de matériaux alternatifs, prévenir les déchets et hiérarchiser les modes de traitement, adapter les plannings d'opération, etc.



Déchets en attente de tri, à Cournon d'Auvergne.

Qui plus est, en ajoutant des objectifs en matière d'économie circulaire dans les dossiers de consultation (critères d'évaluation des offres, objectifs de performance, ouverture aux variantes par exemple), vous fixez vos ambitions et **incitez les entreprises de travaux à proposer des solutions** adaptées ou innovantes. En priorité, les clauses des marchés doivent pousser vers le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

→ Dans le cadre d'un projet de requalification d'espaces publics, **Clermont Auvergne Métropole** a introduit des objectifs de réemploi de matériaux dans les marchés publics. L'équipe lauréate a proposé des solutions qui répondent à ces objectifs, tout en préservant la qualité paysagère des aménagements.

## 3 Organiser la montée en compétences des services

La mise en œuvre de l'économie circulaire implique l'acquisition de nouvelles compétences au sein de tous les services de maîtrise d'ouvrage concernés (travaux et marchés publics, transition écologique, urbanisme, animation du territoire...). Elle requiert aussi **la coordination et le décloisonnement** de ces services, afin de veiller à la cohérence de leurs actions. Sa réussite dépend d'un portage politique fort, qui peut se traduire par une feuille de route affirmant des objectifs globaux à l'échelle du territoire, et identifiant les contributions des différents services.

→ Spécialisé dans la requalification des friches industrielles et urbaines, **l'Epora** (établissement public foncier d'État, dans l'ouest d'Auvergne Rhône-Alpes) a adapté ses marchés publics afin d'y intégrer les missions de chaque acteur en matière d'économie circulaire. Cette démarche, menée de manière collaborative avec l'ensemble des chargés d'opération de l'établissement, a ainsi créé une culture commune de l'économie circulaire.

## 4

### Soutenir le déploiement des filières locales

Les collectivités peuvent soutenir le développement des filières industrielles de l'économie circulaire sur leur territoire. À cet effet, elles peuvent **mettre à disposition du foncier** issu de l'urbanisme transitoire pour le traitement des déchets et engager une gestion vertueuse de leurs projets afin des générer des flux compatibles avec l'exploitation des plateformes de réemploi de matériaux et de recyclage et valorisation des déchets issus du BTP.

→ **Plaine Commune** (établissement public territorial en Seine-Saint-Denis) a impulsé l'occupation temporaire d'un ancien entrepôt pour installer une plateforme logistique de gestion de matériaux issus de chantier. Des matériaux ont ainsi été collectés au plus près des chantiers, remis en état et revendus aux particuliers et aux entreprises de travaux.

## 5

### Animer l'écosystème territorial

En s'appuyant sur les clusters, les chambres consulaires, les syndicats et fédérations professionnels, votre collectivité peut **mettre en relation** les producteurs de déchets, les plateformes de recyclage et les utilisateurs de matériaux alternatifs sur son territoire, afin que les déchets des uns deviennent les matériaux des autres. Elle peut également **diffuser les bonnes pratiques** auprès des acteurs locaux chargés de projets de déconstruction et de réhabilitation de bâtiments et d'aménagements.

Enfin, **communiquer sur vos objectifs et résultats** en termes d'économie circulaire permet de sensibiliser les entreprises, les associations et les citoyens à la gestion des matériaux et déchets ainsi qu'aux bons usages des matériaux alternatifs.



© Métropole de Lyon

#### L'EXEMPLE À SUIVRE

### Vers une économie circulaire des terres excavées

Avec l'accompagnement du Cerema, la Métropole de Lyon a dressé un état des lieux du gisement de terres excavées sur son territoire.

Cet état des lieux, réalisé sur les cinq dernières années, a permis de mieux connaître ce gisement (nature, quantité et filières), afin d'optimiser sa gestion et promouvoir son intégration dans un modèle d'économie circulaire.

Cette étude a également permis d'ébaucher une utilisation planifiée de cette ressource sur les dix prochaines années.

L'objectif final est de créer et/ou de pérenniser toutes les filières favorisant ou priorisant le réemploi et le recyclage de ces terres.



 MÉMO

# La boîte à outils de l'économie circulaire des matériaux

**60%**

C'est le pourcentage minimal annuel de matériaux (en masse) issus du réemploi ou du recyclage de déchets à utiliser dans les chantiers de construction routière.

*Source : article 79 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, 2015*



## S'informer

Le Cerema diffuse le document synthétique :

*Organiser l'économie circulaire des déchets inertes dans les territoires*, Cerema, Les cahiers, 2023

L'Institut national de l'économie circulaire (INEC) met à disposition une analyse de la réglementation et de ses évolutions, des études prospectives, des décryptages...

[institut-economie-circulaire.fr](http://institut-economie-circulaire.fr)

L'ADEME propose un guide intitulé *Économie circulaire et urbanisme*, destiné aux décideurs et acteurs de l'urbanisme, qui donne les clés opérationnelles et analyse des retours d'expérience inspirants.

[librairie.ademe.fr](http://librairie.ademe.fr)



## Se former

Le Cerema propose des formations dédiées aux acteurs d'un projet de BTP sur l'économie circulaire des matériaux et déchets des chantiers, la valorisation de matériaux alternatifs et les référentiels techniques pour la caractérisation des matériaux.

Le CNFPT déploie lui aussi des formations : déchets dans les travaux routiers, gestion des déchets de bâtiment dans les chantiers publics...

Expertises.territoires, la plateforme coopérative du Cerema, partage des retours d'expérience et fait émerger des nouvelles pratiques d'économie circulaire.

[Expertises.territoires](http://Expertises.territoires)



## Passer à l'action

Le portail web Geremi (Gestion des ressources minérales) permet de localiser, à proximité d'un projet de construction ou d'aménagement, les installations productrices de matériaux recyclés et issus de carrière.

[geremi.cerema.fr](http://geremi.cerema.fr)

Le Cerema a publié des référentiels et méthodologies techniques, notamment sur la gestion des déchets de la route, l'emploi de matériaux alternatifs ou encore l'organisation de l'économie circulaire des déchets inertes dans les territoires.

Par exemple : *Valorisation de matériaux alternatifs en infrastructures linéaires de transport terrestre : étude environnementale et sanitaire*, Cerema, Les références, 2025

## LE LABEL 2EC

Piloté par le Cerema, le label national Engagement Économie Circulaire (2EC) reconnaît les engagements d'un projet pour la prévention et la gestion des déchets de construction ou d'aménagement, ainsi que l'utilisation de matériaux alternatifs. La demande du label pour un projet donne l'opportunité d'acquérir une méthode qui garantit le respect de la réglementation. Un processus à appliquer ensuite sur d'autres projets.

[label-2ec.fr](http://label-2ec.fr)



# LA NOUVELLE VIE DES MATÉRIAUX L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU BTP

## POUR ALLER PLUS LOIN

- **Organiser l'économie circulaire des déchets inertes** dans les territoires, Cerema, Les cahiers, 2023
- Aides à l'emploi des matériaux alternatifs | Fiche n°2 : **Favoriser les matériaux alternatifs, critiques d'articles**, Cerema, Les ressources, 2023
- Aides à l'emploi des matériaux alternatifs | Fiche n°1 : **Les CCTP des marchés de travaux**, Cerema, Les ressources, 2022

## LE CEREMA VOUS ACCOMPAGNE

Avec ses formations sur l'économie circulaire des matériaux et déchets du BTP et sur la valorisation des matériaux alternatifs, destinées aux acteurs d'un projet de BTP, et son accompagnement pour l'obtention du label 2EC, le Cerema facilite la mise en œuvre de l'économie circulaire du BTP dans les territoires.

## AGIR POUR DES TERRITOIRES ADAPTÉS AU DÉFI CLIMATIQUE

Le Cerema, établissement public à la fois national et local, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour adapter les territoires au défi climatique, dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Il relève des ministères chargés de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique.

### + SUR

[cerema.fr](https://cerema.fr)

Suivez notre actualité.

[doc.cerema.fr](https://doc.cerema.fr)

Téléchargez nos publications.

### CONTACT

Cerema Environnement & risques  
economie-circulaire-materiauxbtp  
[@cerema.fr](https://cerema.fr)